

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°28 rappelle d'anciennete

n°28

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 août 1930

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro

31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

adjoint après dix-huit mois avec treize mois d'ancienneté et adjoint principal avant 2 ans au 1° janvier 1927.